

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet TREGOR BIOGAZ sur la commune principale de l'AIOT Lan Aman 22420 PLOUARET.

La référence de votre dossier est A-3-KB4CVP86 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/04/2023 à 17h25 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **79470450200010**

Raison sociale **TREGOR BIOGAZ**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LAN AMAN

22420 PLOUARET

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **Chargé d'études**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **TREGOR BIOGAZ**

Description des activités :

La SARL TREGOR BIOGAZ exploite une unité de méthanisation sur le site de Lan aman sur la commune de PLOUARET (22). Le projet est situé sur les parcelles cadastrales n°1286 et 1287, section B, commune : PLOUARET. Le projet est implanté sur le site de l'unité de méthanisation. Les installations de déconditionnement sont localisées au sud du site de méthanisation. Elles sont composées des éléments suivants :- deux aires de réception /tri à l'est du bâtiment,- une aire d'entreposage dans le bâtiment,- un déconditionneur dans le bâtiment,- une fosse de stockage de la pulpe de déconditionnement,- un silo de stockage des refus de déconditionnement, La pulpe de déconditionnement est ensuite envoyée par pompage vers la fosse de stockage au niveau de l'hygiénisation au centre du site de méthanisation. Une fosse de 5 m3 est présente pour récupérer les jus au niveau du silo de stockage des refus de déconditionnement. Les matières issues du déconditionnement seront destinées : • au méthaniseur TREGOR BIOGAZ, dans la limite de sa capacité / autorisation, • à d'autres installations de méthanisation pour les tonnages excédentaires.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Lan Aman

22420 PLOUARET

X : 224808

Y : 6855379

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2783	2783-2	Déconditionnement de biodéchets	Quantité maximale déconditionnée 29.9 t/j	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Autres :

Le besoin en eau pour le déconditionnement est estimé à 150 m3/an. Ce volume sera compensé par la récupération des jus du silo de stockage des refus est par pompage dans le bassin de stockage des eaux pluviales.

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

L'ensemble des eaux pluviales du site sont collectées. Les eaux souillées sont envoyées dans un décanteur puis intégrées dans le process de méthanisation. Les jus du silo de stockage des refus sont stockés et renvoyés au niveau du déconditionneur pour le besoin des process.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

L'ensemble des eaux pluviales du site sont collectées. Les eaux souillées sont envoyées dans un décanteur puis intégrées dans le process de méthanisation. Les jus du silo de stockage des refus sont stockés et renvoyés au niveau du déconditionneur pour le besoin des process.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **0**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

L'ensemble des eaux pluviales du site sont collectées. Les eaux souillées sont envoyées dans un décanteur puis intégrées dans le process de méthanisation. Les jus du silo de stockage des refus sont stockés et renvoyés au niveau du déconditionneur pour le besoin des process.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Type, quantité produite et filière de valorisation : - Emballages en papier/carton (15 01 01), environ 100 t/an, collecteur privé - Emballages en matières plastiques (15 01 02), environ 100 t/an, collecteur privé

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Le besoin en eau est comblé par une réserve d'eau de 430 m3, qui fournira un débit de 60 m³/h pendant une durée d'au moins deux heures. Elle est située à l'entrée du site, en face du pont bascule et est accessible par une voie de circulation.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

En plus de la réserve d'eau de 430 m3, un extincteur est présent dans le bâtiment de déconditionnement.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Cadastre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Masse_decondit.pdf